

L'examen de la LCPE – Introduction brève des points soulevés

Les dates prévues pour les ateliers publics d'Environnement Canada en préparation de l'examen de la LCPE ont été annoncées. Il est crucial que les ONGE soient nombreuses à être présentes à ces ateliers. Vous trouverez ci-dessous une présentation des points soulevés par la délégation des ONGE au Comité consultatif sur l'examen de la LCPE. Nous vous transmettrons des renseignements plus détaillés au fur et à mesure qu'ils seront connus. De plus, nous communiquerons avec vous sous peu en vue de recruter des participants aux ateliers.

Position des ONGE – Améliorer la LCPE en vue des ateliers sur l'examen de la LCPE

prévus en janvier et février 2005

Les ateliers se tiendront dans six villes :

Halifax, le 24 janvier
Toronto, le 25 janvier (soirée)
Toronto, le 26 janvier (jour)
Montréal, le 27 janvier
Edmonton, le 31 janvier
Yellowknife, le 1er février
Vancouver, le 3 février

La délégation des ONGE au Comité consultatif sur l'examen de la LCPE rassemble des documents afin d'informer et d'engager le public canadien sur les aspects de la LCPE à améliorer. Ces documents seront publiés dans ce serveur de liste dès qu'ils seront prêts.

Au cours du dernier examen de la LCPE, plusieurs thèmes et principes à facettes multiples et sous-jacents ont été promus. Ces thèmes forment toujours le cadre stratégique de la LCPE. Quelques-uns ont été inclus dans la mise à jour de la LCPE en 1999 et doivent maintenant être mis à exécution plus efficacement. D'autres thèmes et principes n'ont pas été entièrement retenus, bien qu'ils aient dû l'être, et des mécanismes devront être mis en place pour les mettre en œuvre. Ces thèmes et principes incluent :

MISE EN APPLICATION DE LA LOI

Nous devons pouvoir compter sur des ressources adéquates pour mettre la Loi en application. Le gouvernement manque de ressources humaines et financières pour mettre la Loi en application et préconise plutôt des accords d'harmonisation avec les provinces et les territoires et la promotion de mesures volontaires plutôt que réglementaires.

AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Les provinces marquent actuellement le pas sur Environnement Canada en ce qui concerne les meilleures pratiques au Canada. De plus, le Registre environnemental de la LCPE n'a toujours pas atteint son plein potentiel comme outil de participation publique à la prise de décisions.

PRÉVENTION DE LA POLLUTION

En vertu de la LCPE (1999), le Canada s'engage à faire de la prévention de la pollution un objectif national et l'approche à préconiser en matière de protection de l'environnement. Toutefois, le modèle de plan est affligé de problèmes et d'omissions.

GESTION DES SUBSTANCES TOXIQUES

Le problème des substances toxiques demeure en bonne mesure entier dans la LCPE. Plus de 23 000 substances sont inscrites à la Liste intérieure des substances (LIS), mais de l'information toxicologique adéquate existe sur moins de 20 % de ces substances. De plus, les exigences concernant une évaluation des risques à l'étape de l'examen préalable ne sont pas explicites. La LCPE (1999) ne précise pas dans quel délai l'évaluation doit avoir été menée et ne décrit pas les données acceptables et adéquates permettant de déterminer la toxicité.

MISE EN APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Lorsqu'une activité menace de porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement, des mesures de précaution doivent être prises, même en l'absence de preuves scientifiques concluantes de certaines relations de cause à effet. Dans ce contexte, il devrait incomber aux utilisateurs et aux responsables des rejets de polluants d'établir la sécurité des substances. C'est donc dire que le fardeau de la preuve doit être inversé.